ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDE

LOW PROPI PRODUCT

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2019-0075 1-4

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0014810-0004

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	LOW PROPI PRODUCT
Nom commercial/homs commercially	
	OWATROL SANIXYL
	OWATROL TMU 84 NG
	KOATAZUR TRAITEMENT DES BOIS MULTI-
	USAGES
	NUNCAS WINCENT LIVAX PROTEGGI LEGNO
	OBBIATEX WTAE
	PRESTA UNIVERSAL WOOD PRESERVATIVE
	COMUS WOOD PROTECT
	FOREST PROTECT
	CURATIM IFS
	TECHNICIDE M
	YMM104/ PRESERVATION I.F. POUR
	EXTERIEUR
	SOLUGUARD DP
	ROXIL WP
	NOPE WP
	HAUSBUG WP
	AMONN PROTEKTOR
	FR 6412 FROXYNOL KILLER
	EMBALIT COMBI RTU

1.2. Titulaire de l'autorisation

	Nom	WoodchemEQ Ltd
Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande
Numéro de l'autorisation		FR-2019-0075 1-4
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		FR-0014810-0004
Date de l'autorisation		27/06/2019
Date d'expiration de l'autorisation		30/06/2026

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ENVIROQUEST GPT LTD
Adresse du fabricant	UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD, WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	ENVIROQUEST GPT LTD site 1 UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD, WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	JANSSEN PMP
Adresse du fabricant	TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE Belgique
Emplacement des sites de fabrication	JANSSEN PMP site 1 JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO. LTD NORTH AREA OF DONGSHA CHEM- ZONE. 215600 ZHANGJIAGANG Chine

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12E P.O. BOX 132 AC MAASSLUIS Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	TROY CHEMICAL COMPANY site 1 8 VREELAND ROAD, P.O. BOX 955, FLORHAM PARK 07932 NEW JERSEY États-Unis d'Amérique

Substance active	(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TARGOS CHEMICALS INDIA LTD.)
Adresse du fabricant	CALDIC DENMARK A/S, ODINSVEJ 23 8722 HEDENSTED Danemark
Emplacement des sites de fabrication	CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TARGOS CHEMICALS INDIA LTD.) site 1 TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED - A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE TAMIL NADU Inde

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4 propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2 triazole (propiconazole)		substance active	60207-90-1	262-104-4	0,269
Carbamate de 3-iodo-2- propynylbutyle (IPBC)		substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
(1RS,3RS;1RS,3S (2,2- dichlorovinyl)-2,2 diméthylcycloprop de 3- phénoxybenzyle (perméthrine)	-	substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Substance non active	68439-46-3		2

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Microémulsion prête à l'emploi (AL)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH208: Contient du (de la) 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P264: Wash thoroughly after handling.
	P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
	P391: Recueillir le produit répandu.
	P501: Éliminer le {0::contenu récipient} dans {1::}.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 1

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: H. bajulus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée
	Nom scientifique: autre: A. punctatum Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée
	Nom scientifique: autre: L. brunneus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée
	Nom scientifique: autre: Reticulitermes spp. Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau Description détaillée: Traitement par brossage - Pinceau Méthode d'application: autre: Traitement par pulvérisation Description détaillée: Traitement par pulvérisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m² Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m² Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². Traitements cur
	Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif: - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): Appliquer 100-200 mL de produit par m².
	- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m².
	- Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m².

Traitements curatifs: Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, a. punctatum, L. brunneus), Appliquer 300 mL de produit par m².
Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m² Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m² Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². Traitements cur
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif: Insectes à larves xylophages (H. bajulus): Appliquer 100-200 mL de produit par m². Insectes à larves xylophages (A. punctatum): Appliquer 200 mL de produit par m². Termites (Reticulitermes spp.): Appliquer 200 mL de produit par m². Traitements curatifs: Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, a. punctatum, L. brunneus), Appliquer 300 mL de produit par m².
professionnels
Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 2

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: H. bajulus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: A. punctatum Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: L. brunneus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Reticulitermes spp. Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom scientifique: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau

Description détaillée: Traitement par brossage - Pinceau. Méthode d'application: autre: Traitement par pulvérisation Description détaillée: Traitement par pulvérisation. Fréquence d'application et dose(s) à Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages: (H. bajulus): 100-200 mL de produit par m². appliquer Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit m². -Champignons dest... Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif: Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m². Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m². Termites (Reticulitermes spp.): Appliquer 200 mL de produit m². Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) Appliquer 300 mL de produit par m². Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages: (H. bajulus): 100-200 mL de produit par m². -Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit m². -Champignons dest... Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif: Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m². Termites (Reticulitermes spp.): Appliquer 200 mL de produit m².

	- Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) Appliquer 300 mL de produit par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres avec bouchon sécurisé. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 3

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: H. bajulus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: A. punctatum Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: L. brunneus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Reticulitermes spp. Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom scientifique: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau Description détaillée: Traitement par brossage - Pinceau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement préventif: - Insectes à larves xylophages: (Hylotrupes bajulus) 100 - 200 mL de produit par m² Insectes à larves xylophages (A. punctatum): 200 mL de produit par m² Termites (Reticulitermes spp.): 200 mL de produit par m² Cham Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif: - Insectes à larves xylophages: (Hylotrupes bajulus): Appliquer 100 - 200 mL de produit par m² Insectes à larves xylophages (A. punctatum): Appliquer 200 mL de produit par m² Termites (Reticulitermes spp.): Appliquer 200 mL de produit par m² Champignons destructeurs du bois: Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages: (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) Appliquer 300 mL de produit par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Eviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

05/06/2024 - IUCLID 6

_

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin ;

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide

- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial. Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.